

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE LAZARD HUMAN CAPITAL »**

Paris, le 22 janvier 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « MH EPARGNE LAZARD HUMAN CAPITAL ».

A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCPE à compter du **28 janvier 2026** :

Changement de date de clôture comptable :

Suite à son changement de fonds maître depuis le 25 septembre 2025, les dates de clôture comptable du FCPE sont modifiées comme suit :

Exercice 2025 : *L'exercice comptable commencé le 1er janvier 2025 s'est terminé le 31 décembre 2025.*

À partir de 2026 : *La clôture comptable aura lieu chaque année le dernier jour de bourse à Paris du mois de septembre.*

Exercice de transition : *L'exercice 2026, qui débute le 1er janvier, se clôturera exceptionnellement le 30 septembre 2026.*

Ce changement n'implique aucune démarche de votre part.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour seront disponibles dès le **28 janvier 2026** dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion